

> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : presse@iledefrance.fr

web : www.iledefrance.fr

PM'up 2011 : 174 entreprises lauréates de l'aide régionale

Commission permanente 7 juillet 2011

Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile-de-France et Jean-Paul Planchou, Vice-président en charge du développement économique et de l'emploi, ont fait adopter aujourd'hui par les élus régionaux **l'attribution des aides PM'up pour la promotion 2011**.

Pour la troisième année consécutive la Région soutient les PME-PMI avec le dispositif PM'up. Lancé en 2008, le dispositif permet d'aider les PME-PMI franciliennes qui ont un fort potentiel de croissance à se développer pour devenir des acteurs incontournables en France et à l'international. Plus de 25 000 entreprises sont concernées. En effet l'Ile-de-France concentre près du quart des entreprises de 10 à 250 salariés, soit la plus forte densité de PME-PMI au sein des régions.

405 entreprises ont déposé leur candidature pour la promotion PM'up 2011. Le jury, qui s'est réuni début avril, a donné un avis favorable à **174 entreprises soit 5.117 salariés franciliens**.

Focus sur....

Devialet :

Dispose de la technologie à même d'apporter au marché du son des innovations comparables à celles que connaît le monde de l'image (écrans plats, haute définition, 3D, ...). La rupture technologique (électronique et logiciel) que présente Devialet a nécessité plus de 4 ans de recherche-développement. Elle permet de **restituer un son de qualité "Live & Lossless" jamais atteint auparavant**. Grâce à sa capacité à être industrialisée, elle est la seule à pouvoir apporter la qualité audiophile à de larges marchés grand public (Hi-Fi, TV, autoradio, ...). Grâce à l'aide PM'up l'entreprise espère embaucher une dizaine de salariés.

veja fair trade

L'objectif principal du projet est d'assurer le développement de Veja, qui propose depuis 2005 des chaussures et sacs conçus et produits de manière écologique et solidaire. Ce développement se fait sur trois axes : apporter des garanties aux clients à travers les certifications (bio, Gots, Fairtrade, Ecolabel), développer la marque à l'international, et étendre et développer son réseau de distribution en propre.

Macarons Gourmands

Fondé en 1999, Macarons Gourmands conçoit des macarons haut de gamme pour les chefs de cuisine et les artisans du monde entier.

Au cours de ses 9 ans d'existence, Macarons Gourmands s'est construit une réputation basée sur l'excellence et la créativité.

Yannick Lefort, fondateur de l'enseigne, est l'un des pâtisseries les plus exigeants sur l'authenticité, la rareté et l'originalité des produits qu'il sélectionne pour concevoir ses macarons. Avec l'aide PM'up Macarons Gourmands va pouvoir développer ses ventes à l'international grâce notamment à la mise en place d'un réseau de franchises.

Ils vont également pouvoir créer une Ecole des Macarons à Yerres (91) pour accueillir et former les personnes intéressées par la découverte du savoir-faire lié à la fabrication de macarons haut de gamme.

LE DISPOSITIF PM'up:

✓ Quelles sont les entreprises concernées par le concours ?

Afin de pouvoir prétendre à la bourse régionale « PM'up » les entreprises doivent :

- Compter moins de 250 salariés
- réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou présentant un total de bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros (définition européenne)
- être porteuse d'un projet de développement formalisé, créateur d'emplois pour le territoire francilien

De plus, les entreprises doivent remplir l'une des trois conditions suivantes :

➔ Avoir des activités qui relèvent d'une de ces 9 filières :

- Eco-activités
- Industries de la création
- Mécanique et première transformation des métaux
- Optique et systèmes complexes
- Sciences de la vie (dont les biotechnologies et la santé)
- Services à la personne
- Services financiers
- Tourisme et loisirs
- Transport et mobilité (dont l'automobile, l'aéronautique et le spatial)

➔ Avoir un projet contribuant au développement des territoires prioritaires de l'Ile-de-France :

- Territoires « politique de la ville » : zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines, quartiers en grand projet de renouvellement urbain
- « Franges » de l'Ile-de-France : 33 cantons situés aux frontières du territoire régional

➔ Etre une entreprise capable de s'adapter à une évolution rapide de son environnement territorial et/ou sectoriel.

✓ Que propose cette « bourse » régionale aux PME ?

L'objectif de PM'up est d'aider au développement des PME franciliennes. Les lauréats peuvent donc bénéficier :

- d'experts reconnus, sélectionnés par la Région, pour les conduire vers la performance
- de 250 000€, un budget maximum pour financer :

- des prestations de conseil sur des problématiques ciblées : commerciales, techniques, stratégiques...,
- leur développement à l'international : implantation durable de l'entreprise sur un marché export...
- une démarche sociale et environnementale : recrutement de publics prioritaires, investissement destiné à réduire l'empreinte écologique...
- des investissements de capacité ou de modernisation
- des recrutements de cadres sur des fonctions nouvelles : commerciale, export,

R&D

- d'un parcours adapté à leurs besoins, pendant 3 ans

✓ **Quels sont les critères de notation de la Région ?**

Après examen par un jury, présidé par la Région et composé de personnalités qualifiées, sont retenus les projets présentant le meilleur potentiel en termes :

- de création d'emplois, objectif prioritaire de l'action régionale ;
- d'innovation ;
- de développement à l'international ;
- et de développement durable ;

sont également pris en considération le caractère réaliste des projets et la nécessité de l'appui régional pour leur réussite.

Contacts presse :

Arnaud Bourdin 01.53.85.78.15 arnaud.bourdin@iledefrance.fr

Emmanuel Georges-Picot 01.53.85.57.33 emmanuel.georges-picot@iledefrance.fr